



# Les Brèves des TAAF...

Saint-Paul et Amsterdam

Crozet

Kerguelen



# La Lettre des TAAF

## Philippe KOUUBI

Membre du comité de gestion et du conseil scientifique de la réserve, Professeur à l'UPMC (UMR BOREA), représentant scientifique à la CCAMLR

## Conservation marine



La biodiversité de l'océan Austral se caractérise par des espèces uniques dont de nombreuses sont endémiques à cet océan. Dans ce contexte, les TAAF ont un positionnement géographique qui favorise des

études sur la représentativité et la conservation de la biodiversité du tropical (îles Eparses), au subtropical (Saint-Paul et Nouvelle Amsterdam), subantarctique (Crozet et Kerguelen) et en Antarctique (Terre Adélie).

Ainsi, en Antarctique de l'Est, la France, l'Australie et l'Union Européenne travaillent depuis plusieurs années sur une proposition à la CCAMLR d'Aires Marines Protégées incluant la mer de Dumont d'Urville. La CCAMLR est la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique.

Au niveau national, s'ajoute le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes avec l'identification de zones d'intérêt écologique qui pourraient être candidates à une extension des réserves existantes. Plusieurs approches sont proposées.

Pour les îles Crozet, un projet cofinancé par la réserve naturelle et le Ministère des Outre-Mer permet d'identifier les sources d'informations connues pour l'océanographie (données satellites, missions du Marion Dufresne), la distribution des espèces planctoniques, benthiques (organismes vivants sur le fond) ou des poissons. Le suivi en mer des oiseaux et mammifères marins complètent ces observations. Au niveau des Kerguelen, un atelier s'est réuni en juin 2016 afin d'identifier sur la base des connaissances d'experts les zones de forte biodiversité, les habitats essentiels pour les poissons (frayères, nourriceries,...), les zones de distribution en mer des oiseaux et mammifères marins (zones d'alimentation) et les zones remarquables en termes de production biologique pouvant supporter les besoins écologiques des espèces.

Les données et connaissances exploitées proviennent de programmes soutenus par l'IPEV sur le terrain. Plusieurs instituts de recherche ont participé à ces travaux sous ma direction (UPMC, UMR BOREA). Il s'agit de l'UMR BOREA (milieu pélagique et poissons), de l'UMR LOCEAN (océanographie), du Centre d'études biologiques de Chizé (oiseaux et mammifères marins), de l'UMR Biogéosciences (benthos) et de CLS (modélisation de la production pélagique).

Ces travaux se sont fait en lien avec la réserve nationale naturelle des Terres australes françaises avec la contribution de l'Agence des Aires Marines Protégées et de l'IPEV.

## Jean-Philippe SIBLET

Directeur du Service du Patrimoine naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle et membre du conseil scientifique de la réserve

## Des reconnaissances internationales à la hauteur d'un patrimoine exceptionnel

10 ans déjà ! La réserve naturelle des Terres australes françaises fête en 2016 l'anniversaire de sa création. Mais au-delà de l'évènement festif, la réserve entend bien s'inscrire durablement dans

le paysage de la biodiversité mondiale. C'est ainsi qu'elle a entamé la procédure d'inscription à la Liste des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette distinction prestigieuse nécessite un long et minutieux examen, d'abord au plan national. La Commission Nationale des Bien Français du Patrimoine Mondial examinera en 2016 la candidature portée par les TAAF, avant transmission, si accord, aux instances internationales.

Par ailleurs, l'administration des TAAF a également sollicité la labellisation de la réserve naturelle au titre de la Liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La Liste verte des aires protégées de l'UICN est un nouveau système de labellisation de la qualité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées, fondé sur des critères définis à l'échelle mondiale. Elle vise à reconnaître les aires protégées qui assurent une conservation efficace de la nature, des écosystèmes et des valeurs culturelles associés. La Liste verte encourage une approche positive de la gestion pour la conservation de la nature. L'objectif de ce label est de promouvoir l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés d'une manière positive dans un contexte ou globalement la création d'une aire protégée est souvent vécue comme une contrainte et une spoliation.

Ce label est également un outil pour mesurer objectivement l'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi de la Convention sur la Diversité Biologique qui stipule que « D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures, et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées, gérées efficacement et équitablement, et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin ».

Enfin, le second plan de gestion de la réserve va prochainement être soumis à l'avis des différentes instances chargées de donner un avis : conseil scientifique de la réserve et Conseil National de Protection de la Nature. Etape capitale dans la vie d'une réserve exceptionnelle sur tous les plans.

## Les grands projets de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises :

Comme annoncé par la Ministre Royal dans le cadre de la COP21 et permis par le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, la réserve porte un projet d'extension en mer de son périmètre. Suite à l'atelier technique de juin dernier, qui avait pour objectifs de définir et cartographier les enjeux de conservation des milieux marins de la Zone Economique Exclusive (ZEE) de Kerguelen, ainsi que de présenter les premiers résultats du projet CROMEBA sur Crozet, les TAAF ont proposé un premier périmètre d'extension dans les trois ZEE, tenant compte des réglementations et usages en vigueur. C'est sur cette base qu'est élaboré le dossier de présentation du projet d'extension de la réserve, qui sera remis début septembre à la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, et à la Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité. Il sera ensuite mis en consultation jusqu'en décembre 2016.



En parallèle, la réserve est candidate au programme Liste verte de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), qui valorise les aires protégées exemplaires en matière de gestion. Elle est par ailleurs inscrite depuis juin dernier sur la Liste indicative des Biens Français candidats au Patrimoine de l'Humanité, ce qui lui permet de monter un dossier d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour un classement attendu en 2018.

## Lancement de la newsletter de la réserve :



A l'occasion de ses 10 ans la réserve naturelle lance dès le mois d'octobre sa newsletter semestrielle. Cette sélection d'articles issus du site web de la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises ([www.taaf.fr](http://www.taaf.fr)) propose un aperçu de l'actualité des activités de la réserve et des actions de conservation menées sur le terrain pour préserver ce patrimoine naturel et cette biodiversité exceptionnels. Pour s'abonner <http://www.taaf.fr/spip.php?page=abonnement>

## Le timbre des 10 ans de la réserve naturelle :

Dans le cadre de la participation de la collectivité des TAAF en invitée d'honneur au Festival Ecozone à Nanterre du 17 au 21 mai 2016 puis au salon philatélique PARIS-PHILEX qui s'est déroulé du 19 au 22 mai 2016 à Paris, le service des postes et de la philatélie des TAAF a émis un bloc timbre « Portraits d'Albatros », réalisé par l'illustratrice Nadia Charles, à l'occasion des 10 ans de la réserve naturelle. L'artiste a proposé des dédicaces du bloc timbre tout au long de ces deux évènements.



## Le Train des Outre-mer :

Le Train des Outre-Mer est une exposition itinérante qui sillonnera les grandes villes de France et Bruxelles du 5 au 18 décembre 2016. Cette opération mise en place par la SNCF soutenue par la ministre des Outre-mer ainsi que par l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, présentera au grand public, aux associations et au monde scolaire, les territoires d'Outre-mer en 13 étapes à travers des expositions, des animations, des rencontres et des conférences thématiques. La collectivité des TAAF participera à cet événement national auprès de La Réunion et Mayotte dans le wagon « Océan Indien » ainsi que dans le wagon « Innovations et protection de l'Environnement ». Plus d'informations à venir sur le site des TAAF et le site officiel <http://www.trains-expo.fr/>



Siège des TAAF  
rue Gabriel Dejean  
97 410 St Pierre  
[www.taaf.fr](http://www.taaf.fr)

Directeur de publication :  
Cécile POZZO di BORGIO  
Rédaction - réalisation :  
Cédric Marteau, Nelly Gravier

Crédits photos :  
© Amandine George © Hendrik Sauvignat  
© Lucia Simion © Stefano Unterthiner © Samuel Blanc

# Terres extrêmes

Numéro 11 - Semestriel  
octobre 2016 - mars 2017  
[www.taaf.fr](http://www.taaf.fr)  
[www.facebook.com/TAAFOfficiel](https://www.facebook.com/TAAFOfficiel)  
[twitter.com/TAAFOfficiel](https://twitter.com/TAAFOfficiel)

## Editorial

### La réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, créée le 3 octobre 2006 fête ses 10 ans.



Administrée par la collectivité des TAAF, la réserve naturelle qui rassemble les archipels de Crozet, Kerguelen, ainsi que les îles de Saint-Paul et Amsterdam, est la plus étendue de France. Cet espace protégé terrestre et marin est unique par sa taille et par la richesse de sa biodiversité très largement préservée. Ce 10<sup>ème</sup> anniversaire invite à la rétrospective, à se remémorer le chemin parcouru et les actions mises en œuvre sur le territoire au cours de la décennie passée. Il est également une belle occasion de se tourner vers l'avenir et dessiner la réserve de demain.

Les premières années (2006-2011) ont été consacrées à la définition de l'organisation de la réserve au sein de la collectivité des TAAF et à la rédaction de son plan de gestion quinquennal (2011-2015). Puis la réserve a déployé des agents de terrain sur l'ensemble des îles australes pour la mise en œuvre des actions définies dans ce plan de gestion.

Aujourd'hui, avec plus de 85% des actions engagées, le bilan du premier plan de gestion de la réserve naturelle apparaît comme une réelle réussite pour l'ensemble des services de la collectivité des TAAF. Le développement des plans d'actions liés à l'albatros d'Amsterdam ou au *Phylloscopus arborea*, le retrait des installations humaines sur les sites isolés, la réduction drastique de la mortalité aviaire sur les palangriers pêchant la légine, l'amélioration des pratiques de pêche à la langouste, sont autant d'actions concrètes qui marquent la volonté des TAAF d'inscrire sur le long terme une démarche de préservation de la biodiversité.

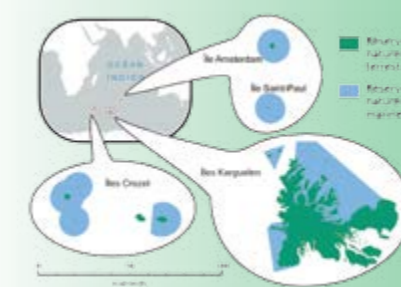
Les différents programmes de recherche menés au sein de la réserve et soutenus par l'Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) contribuent largement à ce beau résultat. Un projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle au sein des Zones Economiques Exclusives de ces îles subantarctiques est en cours d'étude. Il devrait permettre de créer, dès 2017, une des plus grandes aires marines protégées de notre planète. En parallèle, la candidature de la réserve à la Liste verte de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et la constitution d'un dossier d'inscription de ce même espace sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO marquent une nouvelle étape dans la construction de la réserve.

La réserve, ses actions et ses projets ont pu voir le jour grâce à l'engagement et l'investissement de divers acteurs ; citons, parmi ceux-ci, les membres du comité de gestion (conseil consultatif des TAAF) et du conseil scientifique (comité de l'environnement polaire) de la réserve. Ces deux instances se réunissent chaque année pour donner leur avis sur le fonctionnement et les orientations prises par le gestionnaire de la réserve.

La collectivité des TAAF a voulu, par cette lettre, donner la parole à ces acteurs. Je tiens pour ma part à leur exprimer mes plus vifs remerciements pour le travail qu'ils accomplissent chaque jour en faveur de la protection et de la conservation de l'environnement. Les auteurs des témoignages qui suivent impulsent la dynamique de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises et son entrée sur le devant de la scène internationale.

### Cécile POZZO di BORGIO

Préfet, administrateur supérieur  
des Terres australes et antarctiques françaises



Le 3 octobre 2006 est créée, par un décret interministériel (n° 2006-1211), la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises. Il s'agit de la plus grande réserve naturelle de France. Elle s'étend sur une partie terrestre de 700000 ha et une partie marine de 1570000 ha.

### Jean-Pierre CHARPENTIER

Président du comité de gestion de la réserve naturelle



Le 10 mars 2006, il y a donc dix ans cette année, était créé par décret gouvernemental la plus vaste réserve naturelle de France, couvrant à elle seule 80% de la surface totale consacrée à ces espaces protégés par notre pays. Outre sa superficie totale de 22 700 km<sup>2</sup>, cette réserve naturelle se caractérisait par une implantation ultramarine très éloignée de la métropole, au sein des immensités marines constituant le Sud Extrême. Dans cette zone où les terres émergées sont rares, notre pays assure une présence remarquable.

Le second trait fort de cette création tenait à la nature duale de la nouvelle zone protégée puisque la réserve naturelle des Terres australes françaises est à la fois terrestre et maritime. Elle est implantée au sein d'un territoire d'outre-mer, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), collectivité territoriale très atypique marquée par l'absence de toute population permanente, par un éloignement aggravé par un accès difficile uniquement possible par voie maritime, d'où par voie de conséquence la quasi-absence de visiteurs. Aussi la solution retenue pour sa gouvernance s'est-elle appuyée sur les structures du territoire. C'est ainsi que les membres du conseil consultatif du territoire sont également les membres constituant le comité de gestion de la réserve.

L'élargissement du conseil consultatif en 2009, passé de 7 membres depuis la loi de 1955 à désormais 13 membres (et 13 suppléants) a facilité la prise en charge de cette nouvelle mission et a apporté, tant à la réserve qu'au préfet qui en assume la gestion une expertise élargie et une connaissance du territoire indispensable à un suivi de qualité. Cette approche complémentaire se retrouve dans l'examen annuel du budget annexe de la réserve qui relève des compétences propres du Conseil et se poursuit dans le suivi de sa gestion, année après année, au sein du Comité. Cette connaissance approfondie de la réalité taafienne a ainsi permis de bâtir un premier plan quinquennal 2011-2015 qui vient de s'achever. Il va être prolongé par la mise en place d'un second plan, désormais décennal (2017-2026), en utilisant les compétences et expertises variées de ses membres, parlementaires, scientifiques, représentants des administrations concernées ou personnalités qualifiées, nommés par le ministre chargé de l'outre-mer et pour les parlementaires par les assemblées elles-mêmes.

C'est à cette tâche passionnante que le conseil consultatif des TAAF et le comité de gestion de la réserve, composés tous deux des mêmes hommes et femmes passionnés par ces terres du bout du monde, se consacrent à la protection de ce monde insulaire encore préservé, conservatoire précieux d'une biodiversité unique mais fragile qui appartient à l'humanité toute entière.

### Isabelle AUTISSIER

Membre du comité de gestion de la réserve naturelle et Présidente de WWF-France



J'ai eu cette chance d'arpenter les terres australes, confettis de vie dans l'océan du Grand Sud. Je me souviens de ce sentiment d'approcher un paysage évoquant l'aube du monde et de fréquenter des animaux qui ont oublié que l'homme a été leur ennemi mortel. Je me souviens d'avoir été tirée d'une longue méditation sur une plage par un manchot enhardi par mon immobilité, venant picorer mes bottes. Je me souviens d'être restée en arrêt devant un chou de Kerguelen, consciente d'avoir sous les yeux une espèce rarissime.

Je me souviens de la fascination de voir, dans l'objectif de mes jumelles, la tête d'un poussin d'albatros à peine visible sous les plumes d'un parent.

Bien sûr, je sais que cette nature n'est pas aussi intacte qu'elle en a l'air. Depuis quelques centaines d'années que les hommes la fréquentent, ils ont amené sur leurs navires, dans leurs bagages ou sous leurs chaussures des bactéries, des pissenlits colonisant les prairies sauvages, des lapins dévorant les choux, des rats et des chats écumant les nids. Je sais que les hommes n'ont longtemps vu dans ces territoires que des lieux de chasse pour ne pas dire de massacre.

Mais les temps ont changé car nous avons pris conscience du caractère unique de cette biodiversité, de son rôle à grande échelle dans les grands équilibres de la vie marine et de la responsabilité lourde et belle que la France pouvait et devait exercer à leur service. Nous sommes les dépositaires d'un bien commun de l'humanité, espèces endémiques ou en voie de raréfaction, biotopes exceptionnels. La création de la réserve naturelle des Terres australes françaises, il y a 10 ans déjà témoigne de cet engagement.

La nature est comme un gigantesque mikado, dont l'équilibre tient à l'imbrication des espèces les unes par rapport aux autres, comme les baguettes du jeu. Ainsi de l'abondance du plus petit d'entre les êtres vivants peut dépendre le sort de tous. Toute intervention sur les milieux les modifie en profondeur avec parfois de lourdes conséquences. C'est pourquoi il importe avant tout de connaître ces écosystèmes et d'analyser les menaces au nombre desquelles le réchauffement climatique et les espèces invasives sont les plus prégnantes. Puis de tester les solutions qui permettent de protéger et parfois de restaurer la nature.

10 ans c'est peu pour un tel programme mais déjà il y a des résultats pour que nos enfants, eux aussi, voient voler albatros et pétrels.

*Credit photo : © B.STICHELBAUT*

### Jérôme BIGNON

Sénateur de la Somme, membre du comité de gestion de la réserve naturelle, rapporteur de la loi biodiversité



Célébrer simplement les dix ans de la réserve naturelle des Terres australes françaises serait en soi un bonheur suffisant tant l'engagement de la collectivité et des équipes qui participent à la gestion de ces espaces étonnants ont déjà parcouru, en un temps très court, un long chemin.

Il faut en effet mesurer les difficultés particulières - éloignement, dispersion, climat et bien d'autres encore - pour apprécier à sa mesure l'immense défi que représente cette entreprise.

Joyeux anniversaire donc à la réserve, et bravo à tous ceux qui ont su lui donner un sens et une véritable dimension, son directeur, Cédric Marteau, les scientifiques avec l'aide de l'IPEV, les préfets, administrateurs supérieurs, qui ont su mobiliser les moyens nécessaires.

Mais cet anniversaire prend une dimension supplémentaire, car il s'inscrit - hasard du calendrier - dans la perspective de la reconquête de la biodiversité proposée par la loi, votée par le Parlement en juillet 2016.

Ainsi, la réserve naturelle des Terres australes françaises va changer de dimension, de 20 000 à 500 000 km<sup>2</sup> : cela est impressionnant, mais pertinent, car l'aire de répartition des espèces marines est à l'évidence plus vaste que les eaux territoriales....

Le Sénat a en effet adopté, avec l'accord du Gouvernement, un amendement que je proposais alors en ma qualité de rapporteur, permettant l'extension du périmètre des espaces protégés (parcs nationaux, réserves naturelles et parcs naturels marins) au plateau continental et aux eaux sous juridiction, faisant ainsi droit à l'obligation contenue dans la Convention de Montego Bay du 10 Décembre 1982, que les Etats parties ont de protéger le milieu marin de la ZEE et le plateau continental.

La loi va donc permettre cette extension. Il faudra encore accomplir un important travail de préfiguration pour définir précisément les zones concernées, les objectifs et les mesures de gestion.

Le dernier conseil consultatif des TAAF qui s'est tenu le 24 juin s'est penché avec attention sur les immenses opportunités de ce beau cadeau d'anniversaire offert aux Terres australes françaises : ces points chauds de la biodiversité mondiale, ces espaces riches et magnifiques, mais fragiles et émouvants, spécialement pour ceux qui ont eu le privilège de s'y rendre, nous obligent tous et vont donc nous mobiliser!

### Yves FRENOT

Directeur de recherche au CNRS, Directeur de l'IPEV et membre du comité de gestion de la réserve naturelle



**Protection de l'environnement et recherche scientifique : deux activités indissociables**

La richesse des îles subantarctiques françaises tient pour l'essentiel 1) à leurs populations d'oiseaux et mammifères marins sans équivalents au monde, 2) à l'endémisme marqué des espèces terrestres et marines présentes qui autorisent des recherches novatrices sur la biodiversité, l'adaptation des organismes, et l'évolution, et 3) à leur situation géographique au sein de l'océan Austral, qui en fait des observatoires naturels exceptionnels des réponses des écosystèmes aux changements climatiques. Au début des années 1990, lors de l'élaboration du Protocole de Madrid, la communauté scientifique antarctique était fortement sensibilisée à la protection de l'environnement.

C'est dans ce contexte que le Comité de l'Environnement Polaire (CEP), qui réunissait nombre de responsables de programmes œuvrant dans les TAAF, a préparé un document de synthèse sur les connaissances accumulées sur les îles subantarctiques françaises, en particulier depuis le début des années 1950, et a proposé en 1997 leur classement en réserve naturelle. Le document produit faisait le constat qu'il n'existe pas en France, et seulement en de très rares endroits dans le monde, de sites naturels où un tel effort scientifique s'est concentré sur une période aussi longue. Au-delà de la protection des espèces et des écosystèmes, le CEP souhaitait donc, à l'instar du Protocole de Madrid qui désigne l'Antarctique réserve naturelle consacrée à la paix et à la science, inscrire la valeur scientifique inestimable de ces îles à la liste des valeurs à protéger. Il faudra attendre 2006 pour que la réserve naturelle voit le jour.

Aujourd'hui, l'IPEV soutient activement les activités de recherche qui s'y déroulent et qui placent la communauté scientifique française en position de leader mondial pour la somme des connaissances publiées sur ces écosystèmes subantarctiques originaux, véritables sentinelles face aux changements globaux, aux bouleversements climatiques et à la banalisation de la biodiversité.

C'est pour ces raisons que les liens entre la réserve naturelle et la recherche scientifique sont indissociables. Une bonne gestion ne peut en effet se concevoir sans une connaissance des écosystèmes et de leur fonctionnement, et la pérennisation de la valeur scientifique de ces îles suppose une protection environnementale efficace, s'appuyant sur des données scientifiques sans cesse mises à jour.

*Légende photo : De nouveaux virus découverts dans les sources chaudes de la côte ouest de la Péninsule Rallier du Baty, Kerguelen © Sylvie GEIGER-2009-IPEV-126*

### Pierre JULLIEN

Membre du comité de gestion de la réserve naturelle, journaliste au Monde



**Sacrées vaches !**  
J'aurais pu, par ces quelques lignes, raconter mon excellent souvenir de la promenade botanique et zoologique à Crozet, orchestrée par le directeur de la réserve Cédric Marteau, en compagnie du préfet, administrateur supérieur des TAAF, Cécile Pozzo di Borgo, à l'occasion de la rotation australe de novembre 2014 à laquelle je participais. Une occasion de compatir à la résistance désespérée de la végétation endémique - chou de Kerguelen, azorelle, fougère Blechnum, mousses, poa (dont *Poa cooki*, nommé par Cook, des touffes d'herbe serrées), acaena, renoucle... une vingtaine d'espèces à Crozet - contre l'invasisseur, les plantes invasives, en particulier l'affreux pissenlit dont les taches jaunes impriment le paysage et qui étouffe les végétaux locaux... Mais non, je préfère exhumer le témoignage d'une époque révolue qui, en négatif, illustre les enjeux actuels de la réserve.

C'était huit ans plus tôt, en 2006, lors de mon second reportage aux Terres australes. Lors de l'escala à Amsterdam, une randonnée avait conduit une petite troupe à passer la nuit à la cabane Antonelli. Je me remémore aujourd'hui encore les mines ébahies des membres du groupe qui, sur le chemin du retour, le lendemain, me voyaient soulever les bouses de vaches d'Amsterdam. Je recherchais un échantillon pas trop frais, que je pourrais rapporter en métropole dans mes bagages, sans risques, destiné à la collection de « fumées » - de déjections d'animaux sauvages - du Dr François, ancien président de l'Association nationale des chasseurs de grands gibiers, que devait lui remettre un philatéliste de ses amis à l'issue de mon voyage. Le retour à l'état quasi sauvage de ces vaches puissantes et rapides ne permettait-il pas de les considérer comme du gibier ?... A dire vrai, je ne sais pas ce qu'est devenu ce « collector »... Ces bœufs, dont les ancêtres avaient été importés dans les années 1870 de La Réunion et avec eux, leurs bouses -, ont aujourd'hui disparu, éradiqués (non sans polémiques) à coups de Remington, pour tenter de rendre à l'île volcanique son aspect d'autrefois, *Phylica arborea* et scirpes en tête. Tout comme a été démantelé le mortel poulailler de la base Martin-de-Viviés ou ont été abandonnés les « jardins malgaches » qui vivaient de fleurs et d'arbustes introduits, dont j'avais tenté d'exporter quelques boutures de pommier... Il est temps d'avouer, il y a prescription !

Tout cela pour suggérer l'édition d'une série de timbres à vertu pédagogique sur les symboles de la défense des écosystèmes originaux des Terres australes françaises, où l'on pourrait retrouver, parmi les ennemis à combattre ou à contenir, le pissenlit, les rats, les souris... Auxquels on pourrait ajouter *Merizodus soledadinus*, *Pasteurella multocida*, la bruyère, la grande cigüe d'Amsterdam ou toutes autres espèces qui, malheureusement, ne manquent pas.

### Henri WEIMERSKIRCH

Président du conseil scientifique de la réserve et Directeur de recherche au CEBG de Chizé



Créé en 1993, le Comité de l'Environnement Polaire (CEP) est chargé de vérifier la compatibilité des activités humaines relevant des autorités françaises dans les zones polaires et subantarctiques avec la préservation de l'environnement. Il est constitué de personnalités scientifiques et de représentants de la société civile ayant une bonne connaissance des régions polaires et sub-polaires.

Depuis sa création, il est consulté chaque année sur les programmes de recherche ou les opérations logistiques ayant lieu dans ces régions. Il assurait ainsi une surveillance des activités humaines dans le périmètre de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises avant même sa création, et cette mission se poursuit encore aujourd'hui, notamment en ce qui concerne les autorisations de manipulations d'espèces protégées dans le périmètre de la réserve, en donnant un avis consultatif au préfet des TAAF.

Depuis sa création, le CEP tient lieu de conseil scientifique de la réserve naturelle. En tant que tel, le conseil scientifique a participé activement à la rédaction du premier plan de gestion de la réserve (2011-2015), en cours d'évaluation et de révision cette année. La réserve naturelle a été créée dans un espace où des programmes scientifiques opérés par l'Institut Polaire (IPEV) existaient depuis des décennies, et elle a pu bénéficier de cette situation unique par rapport à toutes les autres réserves françaises. Lors des réunions du conseil scientifique, distinctes des réunions du CEP, les membres sont informés du déroulement du plan de gestion mentionné et leur avis peut être sollicité sur toute question à caractère scientifique touchant la réserve.

Les avis du conseil scientifique (et du CEP) sont consultatifs, mais sont en général suivis par les TAAF, gestionnaire de la réserve naturelle (et par le préfet des TAAF).

Au cours des dernières années, le conseil scientifique et le CEP se sont attachés à faciliter les liens entre les activités scientifiques, déjà existantes, et les missions de conservation propres à la réserve naturelle. En effet jusqu'à la création de l'espace protégé, l'activité scientifique était la principale activité dans les Australes.

A présent, le conseil scientifique participe à l'articulation entre les programmes scientifiques et les activités de conservation de la réserve afin de les rendre complémentaires. Ainsi plusieurs programmes de recherche travaillent en étroite collaboration avec la réserve pour la mise en œuvre de son plan de gestion et apportent alors un cadre scientifique d'excellence à ses actions.